

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-21 : Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan \_ Etablissements recevant du public et établissements employant du personnel \_ Vérification d'installations et équipements techniques \_ Avenant 1

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant, notamment, pour la durée de son mandat, à agir pour *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu la Décision du Président n°2020-46 en date du 07 juillet 2020 « *Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan \_ Etablissements recevant du public et établissements employant du personnel \_ Vérification d'installations et équipements techniques* », attribuant une mission de contrôle à l'entreprise Alpes Contrôles, Agence Sud Est Exploitation, sise 19 Rue Jean Bertin à Valence (26000), pour un montant global de 1 570.00 euros HT soit 1 884.00 euros TTC, telle que détaillée ci-après :

- Crèche de Visan (84820) – 150.00 euros HT
- Bungalow de la déchetterie de Valaurie (26230) – 80.00 euros HT
- Dessous de quai de la déchetterie de Valaurie (26230) – 200.00 euros HT
- Bungalow de la déchetterie de Grignan (26230) – 80.00 euros HT
- Bungalow de la déchetterie de Valréas (84600) – 80.00 euros HT
- Espaces communs de la Cité du Végétal, Valréas (84600) – 350.00 euros HT
- Entrée nord Espace Germain Aubert, Valréas (84600) – 180.00 euros HT
- Bureaux de la CCEPPG et espaces communs en R+1, Valréas (84600) - 150€ HT
- Bureaux de la CCEPPG en R+2, Valréas (84600) - 300€ HT

CONSIDERANT qu'après une première vérification des installations électriques sur les sites de la CCEPPG par l'entreprise en septembre 2020, il convient de réactualiser les sites et équipements à vérifier,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 1 à la mission de contrôle confiée à l'entreprise Alpes Contrôles, Agence Sud Est Exploitation, sise 19 Rue Jean Bertin à Valence (26000), modifiant le montant global de la prestation à 1 340.00 euros HT soit 1 608.00 euros TTC, telle que détaillée ci-après :

- La crèche de Visan pour 150€ HT
- Le bungalow de la déchetterie de Valaurie et le dessous de quai pour 200€ HT
- Le bungalow de la déchetterie de Grignan pour 80€ HT
- Le bungalow de la déchetterie de Valréas pour 80€ HT

- Les espaces communs de la Cité du Végétal pour 350€ HT
- Les bureaux de la CCEPPG et l'entrée nord Espace Germain Aubert pour 480€ HT

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 26 février 2021

Le Président,

Patrick ADRIEN

